

MAC EPARGNANT FCP**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

*Messieurs les membres du conseil d'administration
De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EPARGNANT FCP »,*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 juin 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.504.627, un actif net de D : 13.429.958 et un bénéfice de D : 725.959, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, les titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 26,67% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	9 851 392	3 675 635
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 307 305	174 597
Obligations et valeurs assimilées		6 886 146	3 183 005
Titres OPCVM		657 941	318 033
Placements monétaires et disponibilités		3 650 741	3 245 593
Placements monétaires	5	3 498 361	2 499 600
Disponibilités		152 380	745 993
Créances d'exploitation		2 494	550
TOTAL ACTIF		13 504 627	6 921 778
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	73 544	26 054
Autres créditeurs divers	9	1 125	622
TOTAL PASSIF		74 669	26 676
ACTIF NET			
Capital	12	13 038 488	6 702 826
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		75	13
Sommes distribuables de l'exercice en cours		391 395	192 263
ACTIF NET		13 429 958	6 895 102
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 504 627	6 921 778

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31 Décembre	
		2009	2008
Revenus du portefeuille-titres	6	300 772	192 286
Dividendes		95 938	35 592
Revenus des obligations et valeurs assimilées		204 834	156 694
Revenus des placements monétaires	7	101 301	118 227
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		402 073	310 513
Charges de gestion des placements	10	(115 503)	(68 725)
REVENU NET DES PLACEMENTS		286 570	241 788
Autres charges	11	(17 142)	(17 294)
RESULTAT D'EXPLOITATION		269 428	224 494
Régularisation du résultat d'exploitation		121 967	(32 231)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		391 395	192 263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(121 967)	32 231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		136 922	(84 535)
Frais de négociation		397 909	660 763
		(78 300)	(69 631)
RESULTAT DE L'EXERCICE		725 959	731 091

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31 Décembre	
	2009	2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	725 959	731 091
Résultat d'exploitation	269 428	224 494
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	136 922	(84 535)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	397 909	660 763
Frais de négociation de titres	(78 300)	(69 631)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(218 356)	(340 261)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 027 253	1 465 295
Souscriptions		
- Capital	10 075 807	14 607 848
- Régularisation des sommes non distribuables	248 099	536 575
- Régularisation des sommes distribuables	263 204	449 641
Rachats		
- Capital	(4 356 206)	(13 091 493)
- Régularisation des sommes non distribuables	(88 569)	(683 800)
- Régularisation des sommes distribuables	(115 082)	(353 476)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 534 856	1 856 125
ACTIF NET		
En début de période	6 895 102	5 038 977
En fin de période	13 429 958	6 895 102
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	55 785	42 450
En fin de période	103 387	55 785
VALEUR LIQUIDATIVE	129,900	123,601
TAUX DE RENDEMENT	7,88%	8,33%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 9.851.392 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 166 948	2 307 305	17,18%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		2 166 948	2 307 305	17,18%
ADWYA	24 094	176 633	202 534	1,51%
ARTES	13 200	159 110	159 508	1,19%
ATL	32 500	171 809	172 868	1,29%
BIAT	4 600	250 344	294 556	2,19%
ATTIJARI BANK	882	18 592	18 936	0,14%
BT	3 000	276 354	290 850	2,17%
GIF	30 000	209 452	213 420	1,59%
MONOPRIX	200	45 271	46 517	0,35%
SERVICOM	2 738	8 898	9 145	0,07%
SIAME	44 000	145 295	147 620	1,10%
STB	23 200	297 492	334 173	2,49%
TL	2 000	45 388	50 268	0,37%
UIB	20 000	361 600	366 200	2,73%
TL DA 2009	1 972	710	710	0,01%
Titres OPCVM		650 512	657 941	4,90%
Actions des SICAV		650 512	657 941	4,90%
SICAV FIDELITY	6 190	650 512	657 941	4,90%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		6 413 448	6 886 146	51,27%
Obligations de sociétés		480 000	497 306	3,70%
AMEN BANK 2006	1 000	80 000	83 150	0,62%
HNNIBAL LEASE 2008/1	5 000	400 000	414 156	3,08%
Bons du Trésor Assimilables		3 947 548	4 092 249	30,47%
BTA 04/2010	864	867 456	909 478	6,77%
BTA 03/2012	2 300	1 965 892	2 056 217	15,31%
BTA 10/2013	1 100	1 114 200	1 126 554	8,39%
Bons du Trésor Zéro Coupons		1 985 900	2 296 591	17,10%
BTZC 10/2016	3 700	1 985 900	2 296 591	17,10%
TOTAL		9 230 908	9 851 392	73,35%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2008	3 448 066	216 705	10 864	3 675 635	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	11 624 360			11 624 360	
Bon du trésor et assimilables	3 557 148			3 557 148	
Titres OPCVM	810 970			810 970	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(9 622 730)			(9 622 730)	400 812
Obligations de sociétés	(110 000)			(110 000)	
Titres OPCVM	(476 906)			(476 906)	(2 903)
* Plus ou moins values					
Actions côtées			131 079	131 079	
Titres OPCVM			5 843	5 843	
* Intérêts courus					
		255 993		255 993	
Soldes au 31 décembre 2009	9 230 908	472 698	147 786	9 851 392	397 909

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 3.498.361, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 01/01/2010 (au taux de 3,69%)	Amen Bank	999 181	1 000 000	7,45%
Certificat de dépôt au 09/01/2010 (au taux de 3,69%)	Amen Bank	2 497 952	2 498 361	18,60%
TOTAL		3 497 133	3 498 361	26,05%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D : 300.772 contre D : 192.286 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2009	2008
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	83 983	27 068
des titres OPCVM	11 955	8 524
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	27 522	24 207
intérêts des BTA et BTZC	177 312	132 487
TOTAL	300 772	192 286

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 101.301 contre D : 118.227 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2009	2008
Intérêts des certificats de dépôts	88 566	94 684
Intérêts des dépôts à vue	12 735	23 543
TOTAL	101 301	118 227

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 73.544 contre D : 26.054 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	58 989	14 051
Rémunération du dépositaire	3 659	2 727
Rémunération du CAC	10 896	9 276
Total	73 544	26 054

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 1.125 contre D : 622 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 115.503 contre un solde de D : 68.725 au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	104 641	58 907
Rémunération du dépositaire	10 862	9 818
Total	115 503	68 725

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 17.142 contre un solde de D : 17.294 au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	7 502	8 689
Rémunération du CMF	9 205	8 505
Services bancaires et assimilés	84	85
Autres	351	15
Total	<u>17 142</u>	<u>17 294</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2008

Montant	6 702 826
Nombre de parts émises	55 785
Nombre de copropriétaires	87

Souscriptions réalisées

Montant	10 075 807
Nombre de parts émises	83 857
Nombre de copropriétaires nouveaux	65

Rachats effectués

Montant	(4 356 206)
Nombre de parts rachetées	(36 255)
Nombre de copropriétaires sortants	(12)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	136 922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	397 909
Régularisation des sommes non distribuables	159 530
Frais de négociation	(78 300)

Capital au 31 décembre 2009

Montant	13 038 488
Nombre de parts	103 387
Nombre de copropriétaires	140

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	3,889	5,566	5,613	3,144
Charges de gestion des placements	(1,117)	(1,232)	(0,901)	(0,863)
Revenus net des placements	2,772	4,334	4,712	2,281
Autres produits	-	-	0,003	0,017
Autres charges	(0,166)	(0,310)	(0,271)	(0,182)
Résultat d'exploitation (1)	2,606	4,024	4,444	2,115
Régularisation du résultat d'exploitation	1,180	(0,578)	0,546	0,768
Sommes distribuables de l'exercice	3,786	3,446	4,990	2,883
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,324	(1,515)	1,829	1,499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,849	11,845	1,349	4,974
Frais de négociation	(0,757)	(1,248)	(0,349)	(0,252)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,416	9,081	2,829	6,221
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,022	13,106	7,273	8,336
Résultat non distribuable de l'exercice	4,416	9,081	2,829	6,221
Régularisation du résultat non distribuable	1,543	(2,639)	(0,105)	4,767
Sommes non distribuables de l'exercice	5,959	6,442	2,724	10,988
Valeur liquidative	129,900	123,601	118,704	113,871
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	0,88%	1,02%	0,77%	0,81%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,26%	0,23%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,99%	2,84%	4,29%	2,70%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine;
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+2. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.